



# Namibie

La Namibie est un pays d'Afrique australe limitrophe de la Zambie et de l'Angola au nord, du Botswana à l'est et de l'Afrique du Sud au sud et à l'est. La Namibie couvre une superficie de 824 290 kilomètres carrés et Windhoek en est la capitale et la plus grande ville. En 2017, la Namibie comptait 2,53 millions d'habitants, dont 49 % résidaient en zone urbaine.\*

La gestion des déchets solides (GDS) est de la responsabilité du département des Affaires environnementales qui fait partie du ministère de l'Environnement et du Tourisme. Parmi les autres institutions impliquées dans la GDS figurent le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère du Développement urbain et rural et le ministère des Travaux publics et des Transports. Le secteur informel est impliqué dans la collecte et le recyclage des matériaux recyclables, et il existe une politique de soutien à ce secteur. La Namibie a promulgué une loi sur la GDS et dispose d'un budget national pour la GDS.

Sources : \* Wikipédia, Namibie, consulté le 9 avril 2019, <<https://en.wikipedia.org/wiki/Namibia>> et Banque mondiale, Namibie, consulté le 9 avril 2019, <<http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&country=NAM>>

## Informations de base

Population*	2,53 millions (2017)
Croissance de la population (% annuel)*	2,2 (2017)
Superficie (kilomètres carrés)*	824 290
PIB (\$ US courants)*	13,25 milliards (2017)
Croissance du PIB (% annuel)*	-0,9 (2017)
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ US courants)*	4 570 (2017)
Principales industries**	Exploitation minière, agriculture, industrie manufacturière, tourisme
Monnaie***	1 USD = 15,17 NAD (Dollar namibien) (septembre 2019)

Sources : \* Banque mondiale, Namibie, consulté le 9 avril 2019, <<http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&country=NAM>>

\*\* Wikipédia, Namibie, consulté le 9 avril 2019, <<https://en.wikipedia.org/wiki/Namibia>>

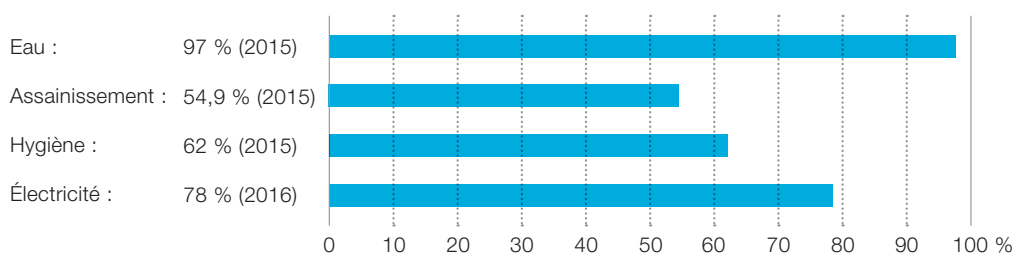
\*\*\* Oanda.com

## Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

Rubrique	Présentation générale
<b>Système juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Loi sur la gestion de l'environnement (n° 7 de 2007).</li> </ul>
<b>Politique/Plan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les politiques/plans suivants sont importants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>» Politique de lutte contre la pollution et de gestion des déchets de la Namibie, 2003 ;</li> <li>» Stratégie nationale de GDS, 2018 ;</li> <li>» Plan de gestion intégrée des déchets de soins de santé de la Namibie, 2011 ;</li> <li>» Livre blanc sur l'énergie, 1998 ;</li> <li>» Loi n° 4 de 2017 sur les partenariats public-privé.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Système de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le département des Affaires environnementales du ministère de l'Environnement et du Tourisme est responsable de la GDS.</li> <li>● Les autres organisations impliquées dans la GDS comprennent :               <ul style="list-style-type: none"> <li>» Le ministère de la Santé et des Services sociaux : en charge des déchets médicaux ;</li> <li>» Le ministère du Développement urbain et rural : en charge des déchets solides au sein des collectivités locales ;</li> <li>» Le ministère des Travaux publics et des Transports : en charge des déchets marins.</li> </ul> </li> <li>● Effectif du département :               <ul style="list-style-type: none"> <li>» Trois employés travaillent dans le département ;</li> <li>» Trois employés ont suivi des cours de GDS et/ou des cours connexes à l'université ;</li> <li>» Aucun employé n'a travaillé dans le secteur de la GDS pendant 5 ans ou plus.</li> </ul> </li> <li>● Le secteur informel est impliqué dans la collecte et le recyclage des déchets et il existe une politique de soutien à ce secteur.</li> <li>● Il y a deux décharges sanitaires et trois autres sont en phase de planification.</li> </ul>
<b>Système financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Il y a un budget national pour la GDS.</li> <li>● Il n'y a pas de taxe relative à la GDS.</li> <li>● Il n'y a pas de subvention relative à la GDS.</li> </ul>

Rubrique	Présentation générale
Soutien des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Données non fournies.</li> </ul>
Améliorations nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale de GDS.</li> <li>● Introduire une taxe sur le plastique.</li> <li>● Sensibiliser les écoles et les communautés environnantes à l'impact négatif des déchets sur les personnes et l'environnement.</li> <li>● Le personnel chargé de la GDS devrait veiller à ce que celle-ci devienne une priorité pour toutes les municipalités et collectivités locales, et que la stratégie nationale de GDS soit mise en œuvre à travers tout le pays.</li> </ul>

## Statut de l'accès aux services de base (en zone urbaine)\*



\* La définition des services de base est donnée à la page 1 de l'annexe

## Quantité de déchets estimée

La quantité future de déchets produits est estimée sur la base de la population urbaine selon trois taux de production de déchets, à savoir 0,5, 0,75 et 1,0 kg/personne/jour.

		unité : millier de personnes			
Population	Année	2015	2020	2025	2030
	Totale		2 426	2 697	2 970
Urbaine		1 138	1 403	1 684	1 972

		unité : millier de tonnes/jour			
Quantité de déchets	Taux de production	2015	2020	2025	2030
	0,50 kg/pers./jour	0,6	0,7	0,8	1,0
	0,75 kg/pers./jour	0,9	1,1	1,3	1,5
	1,00 kg/pers./jour	1,1	1,4	1,7	2,0

Quantité de déchets = (Taux de production) x (Population urbaine)

Source pour la Population : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2018). World Urbanization Prospects : The 2018 Revision, Online Edition. (Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2018). Perspectives de l'urbanisation mondiale : révision 2018, édition en ligne.)

